

7 août 2018

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 7 août 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absents : M. Paul Henri Arès, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résultat de l'appel d'offres « Travaux routier du 10^E rang » sur SEAO;
8. Résolution pour désigner un répondant en matière d'accommodement en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;
9. Invitation concernant la présentation de la mise en commun de ressources municipales;
10. Entente CSS et l'application des tarifs pour nos organismes municipaux;
11. Fin de probation des employés municipaux;
 - 11.1 Mme Isabelle Perreault;
 - 11.2 Mme Valérie Bombardier;
12. Entente avec la SPA des Cantons 2018-2019;
13. Aménagement de secteur de la structure de l'enseigne numérique;
14. Tarif pour la borne électrique;
15. Sécurité civile mise à jour en collaboration avec M. Raymond Gagné;
16. Remboursement du gravier pour le 195 rue de la Rochelle;
17. Voirie;
 - 17.1 chemin Uldéric Brien Pont;
 - 17.2 chemin Auclair;
18. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François; relâche en juillet
19. Comité;
 - 19.1 Service de surveillance;
20. Affaires nouvelles;

2018-08-125

21. Période de questions
22. Levée de la session;

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-08-126

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2018

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018

Qu'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 3 juillet 2018 est adopté tel que préparé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M. le maire appelle le point suivant.

2018-08-127

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;
Proposé par : Réal Vel
Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES DU MOIS	23 229,32 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	19 956,59 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	400,59 \$
TOTAL	<u>20 357,18 \$</u>
Dépense durant le mois	46 552,43 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	1 725,85 \$
Salaires déboursés durant le mois	5 176,96 \$
Total dépenses	<u>73 812,42 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

*Arrivée de M. Jean-Pierre Brien

2018-08-128

6.1 TOURNOI DE GOLF DES MAIRES DE LA GRANDE RÉGION DE RICHMOND

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Jean-Pierre Brien
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue deux membres du conseil soit M. Louis Coutu, maire et le conseiller Denis Vel à participer au tournoi de golf des maires de la grande région de Richmond le 17 août 2018 au coût de soixante dollars (60\$) par participant;

Que les frais d'inscription soient pris dans le poste don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-129

6.2 COLLOQUE DE ZONE ESTRIE

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Pascal Gonnin
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la directrice générale à assister au colloque annuel - zone Estrie le 13 septembre à Saint-Malo au coût de quatre-vingt-dix dollar (90\$) taxes incluses;
Que les frais de déplacement et d'inscription soient pris dans les budgets appropriés.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-130

7. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES TRAVAUX ROUTIER 2018 10^E RANG

Nous avons reçu deux soumissions, elles sont conformes.

1 ^{er} : Pavage Maska inc	248 742.66\$ avec taxes
2 ^e : Eurovia Québec Construction inc	229 083.09\$ avec taxes

Considérant que nous voulons faire des travaux d'asphaltage sur le 10^e rang;

Considérant que nous avons lancé un appel d'offres à cet effet;

Sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission d'Eurovia Québec Construction inc. au montant de deux cent vingt-neuf mille quatre-vingt-trois dollars et neuf sous, plus basse soumission;

Que l'exécution du mandat est conditionnelle à l'obtention de la subvention déposée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local(AIRRL);

Que les travaux pourront débuter immédiatement après la réception de la lettre d'autorisation;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisés à signer les documents en lien avec ce contrat;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-08-131

<p>8. RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT EN LIEN AVEC LA LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES</p>

Considérant que nous avons l'obligation de désigner au sein de notre personnel, un répondant en matière d'accommodement;

Considérant que cette obligation appartient au conseil;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désigne Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière comme répondante en matière d'accommodement en lien avec la loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-08-132

<p>9. RÉSOLUTION CONCERNANT NOTRE PARTICIPATION À UNE RENCONTRE POUR ÉTUDIER LE PROJET DE MISE EN COMMUN DE RESSOURCES</p>

Proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'invitation concernant une rencontre pour étudier le projet de mise en commun des ressources des municipalités environnantes.(Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Ville de Valcourt)

Que la date nous sera communiquée par courriel en août;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**10. RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPLICATION DES TARIFS
POUR LA LOCATION DES LOCAUX DE LA CSS SUITE À
L'ENTENTE SIGNÉE**

Considérant que nous avons signé une entente avec la Commission Scolaire des Sommets concernant l'utilisation des locaux en dehors de l'horaire scolaire;

Considérant que nos organismes à but non lucratif avaient pour habitude d'utiliser les locaux de la CSS à peu ou pas de frais;

Considérant que dans l'entente avec la CSS prévoit des tarifs de location ;
Considérant que nous ne voulons pas pénaliser nos organismes à but non lucratif;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle assumera les frais de locations des organismes à but non lucratif de notre municipalité;

Que les frais seront assumés par le fonds général;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-134

**11. FIN DE PROBATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
11.1 MME ISABELLE PERREAULT**

Considérant la fin de la probation de Mme Isabelle Perreault;

Considérant que nous sommes satisfaits du travail effectué par Mme Perreault;

Considérant que les modalités de l'entente avec les municipalités du Village de Lawrenceville et de Bonsecours sont toujours à la satisfaction des parties;

Pour ces motifs, sur la proposition de M. Réal Vel, conseiller, appuyé par M. Denis Vel, conseiller que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle poursuivre son lien d'employabilité avec Mme Isabelle Perreault tel que négocié initialement;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.2 MME VALÉRIE BOMBARDIER

Le dossier est remis à une séance ultérieure.

2018-08-135

12. ENTENTE AVEC LA SPA DES CANTONS

PROPOSÉ PAR PASCAL GONNIN
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle l'entente avec la SPA des Cantons de Canton sise au 409 rue Rivière Cowansville représenté par M. Carl Girard ou Mme Sonya Gagnon;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer la dite entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- M. Jean-Pierre Brien se retire de la discussion.

2018-08-136

13. RÉOLUTION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA BASE DE L'ENSEIGNE NUMÉRIQUE

Considérant que nous avons dû excaver et enlever l'asphalte près de la base de l'enseigne numérique;
Considérant que nous voulons aménager la base de l'enseigne avec un aménagement paysager;
Considérant que le comité des Fleurons nous a fourni une estimation d'environ mille cinq cent dollars (1 500\$) pour l'achat de pierres et de terre pour faire la structure de pierres;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin, que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'achat du matériel nécessaire pour la préparation de l'aménagement au montant estimé de mille cinq cent dollars (1 500\$)

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- M. Jean-Pierre Brien revient dans la discussion.

2018-08-137

14. RÉOLUTION CONCERNANT LE TARIF DE LA BORNE ÉLECTRIQUE

Considérant que notre borne est maintenant fonctionnelle;
Considérant que dans les environs le tarif demandé est d'un dollar l'heure (1\$/h);
Considérant que nous avons fixé le tarif à deux dollars cinquante de l'heure (2,50\$/h)
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la demande de modifier le tarif de la borne électrique à un dollar l'heure (1\$/h);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-08-138

15. MISE À JOUR DE NOS DOCUMENTS AVEC COLLABORATION DE M. RAYMOND GAGNÉ

Considérant que nous voulons maintenir notre Plan intermunicipal de sécurité civile de la région de Valcourt;
Considérant que nous avons confié le mandat à M. Raymond Gagné de nous accompagner dans ce processus de mise à jour selon l'offre de services reçus;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité accepte l'offre de service tel que déposé au montant de deux mille cinq cent cinquante-six dollars (2556\$) tel que prévu au budget;
Que M. Réal Vel, conseiller soit nommé conseiller en sécurité civile;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-08-139

16. DOSSIER DU 195 RUE DE LA ROCHELLE

Considérant que nous avons effectué du nettoyage de fossés dans la rue de la Rochelle;

Considérant que le résident du 195 rue de la Rochelle a eu des problèmes de livraison de son ponceau;

Considérant que nous assumons les frais de remblaiement (graviers) des ponceaux remplacés lors de notre passage ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jaques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle rembourse la facture de graviers déposée par Les Services Richard Lussier au montant de cent soixante-trois dollars et soixante-quinze sous (163.75\$) par équité avec les autres résidents de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17. VOIRIE

Le remplacement des pancartes sera confié à M. Georges Lagrandeur considérant que M. Pierre Brien sera requis plus souvent à Lawrenceville avec les travaux à venir

2018-08-140

17.1 ÉTUDE POUR LE REMPLACEMENT DU PONT DU CHEMIN ULDÉRIC BRIEN

Considérant que le pont s'est affaissé d'un côté et devient dangereux et est actuellement fermé à la circulation;

Considérant que nous devons le remplacer et que nous ne connaissons pas le débit d'eau qui passe sous ce pont;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour confier un mandat d'étude hydrique dans un premier temps et par la suite la réfection selon les recommandations reçues;

Que les frais reliés à ce remplacement soit pris dans le fonds général et ou par une subvention;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-08-141

17.2 ÉCOULEMENT DE LA RUE AUCLAIR

Considérant que depuis la réfection de cette rue nous avons un problème d'écoulement dans la rue;

Considérant que nous voulons préserver l'asphalte et les abords de chemins;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle entreprenne des démarches pour trouver une solution pour canaliser l'eau du chemin Auclair;

Que le conseil autorise l'achat de pièces et d'installation jusqu'à concurrence de six mille dollars (6000\$) ;

Que pour tout dépassement de ce montant la dépense devra être autorisée par le conseil;

Que les frais engendrés seront assumés par le poste voirie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

18. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Relâche

19. COMITÉ

19.1 Service de Surveillance : une lettre de convocation sera insérée dans le Larochellois;

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-08-142

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21h25.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions»